



PROCÈS-VERBAL

Rencontre à l'Hôtel-de-Ville de Champlain le 5 déc. 2023 à 17 h

Présents

- Président **Guy Simon**, Maire de Champlain (Municipalité locale)
- Secrétaire **Lauréanne Daneau**, Conseil régional de l'environnement Mauricie (Organisme voué à l'environnement)
- **Christian Gendron**, MRC des Chenaux (MRC)
- **Mathieu Bergamini**, Diana Food (Organisme local)
- **Stéphane Comtois**, dir. général, Énercycle (Exploitant)
- **Isabelle Lévesque**, citoyenne (Citoyen)

Invités

- **Sébastien Lapointe**, Matrec (Opérateur)
- **Julie Bourassa**, Énercycle
- **Clélia Chouhani**, Conseil régional de l'environnement Mauricie

1. MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA RÉUNION

Formant le quorum, M. Simon ouvre la rencontre en souhaitant la bienvenue aux membres et les remercie de leur présence.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Simon invite les membres à prendre connaissance de l'ordre du jour qui leur a été envoyé par courriel. Certains membres disent avoir de la difficulté à ouvrir les fichiers transmis. Des versions PDF seront désormais envoyées pour éviter ce genre de problème.

Il est proposé d'ajouter au point 10.1 BAPE : rapport déposé en septembre et au point 11.3 Enjeu d'excédent de manganèse dans les eaux de Diana Food.

Il est proposé par M. Stéphane Comtois et appuyé par M. Bergamini d'adopter l'ordre du jour modifié.

Adopté à l'unanimité.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 25 MAI 2022

Il est proposé par M. Christian Gendron et appuyé par M. Stéphane Comtois d'adopter le procès-verbal.

Adopté à l'unanimité.

4. SUIVIS DU PROCÈS-VERBAL

4.1 Visite du LET de Champlain : Le rappel auprès de Mme Lévesque concernant les visites offertes aux membres du comité a été fait. Cette dernière préfère une visite en dehors de la période hivernale. Il est à nouveau suggéré qu'une visite soit organisée lors de la réunion du comité qui aura lieu au printemps 2024. Un rappel à tous les membres du comité est fait concernant leur droit d'accéder au site du LET à condition de prévenir l'opérateur dans un délai suffisant pour qu'il puisse fournir une personne accompagnatrice.

5. DÉPÔT ET SUIVIS DES AVIS DE NON-CONFORMITÉS

Aucun depuis la dernière réunion.

Suivi de l'avis de non-conformité du 28 juin 2022 concernant le dépassement de la hauteur permise pour le recouvrement final : Un affaissement normal a été observé dans le dernier relevé, donc il n'y a plus de dépassement de l'élévation autorisée.

Suivi de l'avis sur le dépassement des normes pour les eaux souterraines (campagne printemps, été et automne 2020) : Des travaux correctifs sur le recouvrement du LES dans le secteur du puit F5 sont présentement réalisés pour étancher la jonction entre l'écran périphérique (mur de bentonite) et la géomembrane du recouvrement final. Le problème devrait être réglé.

Question : Est-ce qu'il y a un risque de contamination pour les puits autour ?

Réponse : Non.

6. TRAVAUX ET ACTIVITÉS RÉALISÉS

Travaux et opérations réguliers. Deux aérateurs ont été ajoutés dans le bassin d'accumulation.

7. TONNAGE DE MATIÈRES RÉSIDUELLES REÇUES ET PRÉVISIONS

En date du 5 décembre 2023, le résultat du tonnage des matières reçues est de 113 595 tonnes, dont près de 80 000 tonnes de fines de CRD sur une superficie approximative de 2 ha. D'ici la fin de l'année, une prévision d'environ 10 000 tonnes supplémentaires est attendue au 31 déc.

Question : Est-ce que le site a déjà atteint sa pleine capacité?

Réponse : Oui. La phase 1 du contrat entre Énercycle et Matrec pour le volume maximal autorisé par le ministère de l'Environnement (MELCCFP), soit 150 000 tonnes par année jusqu'à un maximum de 1 490 000 m³, est atteint.

Un décret de soustraction pour une phase transitoire d'ici la confirmation de la demande d'agrandissement (phase 2), a été approuvé. Ce décret autorise une surélévation de la hauteur des cellules en opération pour permettre d'accueillir 158 000 m³ supplémentaires pour une autre année. Ce processus de décret de soustraction signifie une soustraction aux obligations de réaliser une étude d'impacts environnementaux pour cette surélévation.

Par ailleurs, les documents fournis au MELCCFP par Énercycle sur l'étude d'impacts environnementaux ont été mis à jour. L'analyse n'est toujours pas terminée.

Question : Est-ce que la hauteur maximum que le ministère de l'Environnement avait initialement autorisée reposait sur la stabilité des sols ? Est-ce que les risques concernant la stabilité des sols avec la surélévation ont été pris en compte ?

Réponse : L'élévation initiale des cellules avait été déterminée en fonction de plusieurs critères, dont la stabilité des sols. Mais le principal enjeu pour fixer cette hauteur était plutôt de l'ordre de l'impact visuel du LET sur le paysage. Pour la phase transitoire de surélévation, la stabilité des sols a été prise en compte par les ingénieurs et il n'y a pas de danger.

8. DEMANDES OU PLAINTES REÇUES

Les membres du comité ont eu accès au Registre des odeurs qui contient deux onglets : les plaintes et signalements reçus, puis le registre des tournées d'odeurs réalisées par l'équipe de Matrec.

Aucune plainte ni signalement depuis novembre 2022 n'ont été enregistrés.

Concernant les tournées d'odeurs, depuis la dernière réunion, deux épisodes ont été enregistrés d'odeurs perçues sur le terrain : l'une attribuable aux activités de production agricole et l'autre aux installations de Diana Food.

Avec le projet-pilote de cellule dédiée aux fines de CRD, la tournée des odeurs est une obligation pour surveiller particulièrement les épisodes qui pourraient être causés par le H₂S (odeur de soufre). Jusqu'à présent, il n'y a pas d'émission surfacique ni de problèmes d'odeurs, ce qui est positif.

Commentaire : Considérant que les fines de CRD sont une matière susceptible de glisser, il serait important qu'une surveillance soit faite pour la stabilité des matières dans la cellule et les risques de glissements à long terme.

Réponse : C'est déjà le cas. Les opérations sont réalisées de façon sécuritaire et dans les règles de l'art. Le remplissage suit le profil de la coquille autorisée tel que les plans émis par nos consultants.

9. SUIVIS ENVIRONNEMENTAUX

Tous les suivis environnementaux sont réalisés : eaux souterraines, eaux de surface, biogaz, etc.

Question : Pourquoi le ministère de l'Environnement n'est-il pas représenté au comité de vigilance s'il reçoit la documentation des réunions ?

Réponse : Dans le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (REIMR), la composition du comité de vigilance, c'est-à-dire les types de sièges pour le constituer, est prédéterminée et il n'y en a pas pour le ministère. Cela dit, l'équipe de la direction régionale doit recevoir les avis de convocation, l'ordre du jour et les procès-verbaux des réunions.

10. ACTUALITÉ

10.1 BAPE : le rapport a été déposé en septembre 2023

Les commissaires ont rendu leur rapport dans lequel ils jugent que la demande d'agrandissement du LET de Champlain est justifiée. Le ministère a reçu tous les documents complémentaires demandés à Énergycycle pour terminer l'étude d'impacts environnementaux.

Cela dit, le ministre de l'Environnement n'a toujours pas rendu sa décision sur l'autorisation de l'agrandissement.

Quand le décret sera déposé, une nouvelle demande de certificat d'autorisation sera émise.

11. VARIA

11.1 Sièges environnement : changement de personne

Mme Daneau informe le comité qu'elle souhaite que le Conseil régional de l'environnement Mauricie soit représenté par sa collègue Clélia Chouhani pour les prochaines réunions. Elle est conseillère en économie circulaire et assurera également le secrétariat. Les membres du comité n'y voient pas d'objection.

11.2 Renouvellement du mandat pour le secrétariat

Énergycycle informe le comité que le mandat de secrétariat a été renouvelé auprès du Conseil régional de l'environnement Mauricie pour l'année 2024.

11.3 Enjeu d'excédent de manganèse dans les eaux de Diana Food

M. Bergamini informe le comité que des données montrent des résultats plus élevés de concentration de manganèse dans les eaux de l'usine de Diana Food, par rapport aux installations européennes de l'entreprise. Des investigations pour comprendre la source de cet apport de manganèse est en cours, afin de vérifier s'il y a des contaminations potentielles. De vérifier si la source s'explique par la proximité des installations avec le LET fait partie des démarches d'investigation.

Plusieurs membres du comité rappellent que les sols dans le secteur sont très concentrés en manganèse et en fer. Si les recherches montrent une corrélation avec le LET, le comité de vigilance en sera informé. Autrement, les discussions se poursuivront entre Diana Food et Matrec qui se montrent intéressés à avoir accès aux données et résultats de l'investigation.

12. PROCHAINE RENCONTRE

Mardi 16 avril 2024

15 h : visite du LET de Champlain

16 h : réunion à Sainte-Geneviève-de-Batiscan (30, rue Saint-Charles)

13. LEVÉE DE LA RÉUNION

Proposé par M. Isabelle Lévesque

Appuyé par Mme Lauréanne Daneau.

ADOPTÉ



Mme Lauréanne Daneau, secrétaire
Comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique de Champlain